

01/07/17

Volume XV – Lettre 21

7 Tamouz 5777



Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil

www.deborah-guitel.com

Comment ramasser des impuretés du sol Chabbath ?

Il y a ici, 2 problèmes. Le premier est de ne pas utiliser quelque chose qui deviendrait *mouqtsé* en vertu du principe de "*mevatel kli mehé'hano*" (interdiction de rendre un objet *mouqtsé*) développé dans de précédentes Lettres. Le second consiste à ne pas utiliser pour cela un vêtement que l'on essorerait normalement ensuite.

En conséquence, il convient d'utiliser soit des serviettes en papier, soit des torchons que l'on n'a pas l'habitude d'essorer pour éviter ces deux écueils.

Par exemple, si du soda s'est renversé sur le sol, on peut le nettoyer avec une serviette en tissu ou en papier ou avec un torchon. Si le sol reste collant, on peut l'asperger directement d'eau et l'essuyer avec une serviette ou un chiffon. Dans la mesure où cette serviette va se salir, il n'y a, en effet, pas lieu de considérer qu'il se produit un *liboun* (nettoyage) de la serviette, au moment où elle entre en contact avec l'eau.

En ramassant un torchon mouillé, ne risque-t-on pas de l'essorer par mégarde ?

C'est vrai et il faut s'efforcer de laisser un coin du torchon sec pour pouvoir s'en saisir. Si le torchon est entièrement trempé, on essaiera de le soulever avec un objet tel qu'une fourchette que l'on glissera en-dessous en s'efforçant de ne pas le presser pour ne pas en extraire le liquide.

Puis-je épousseter mon pantalon sur lequel un ami s'est délicatement essuyé les pieds ?

Selon la *Guemara Chabbath* 147a, celui qui secoue son habit *Chabbath* transgresse un interdit de la *Torah* et est passible d'un sacrifice. *Rachi* explique¹ que la *Guemara* se réfère là à l'époussetage des vêtements. Le *Rama* cite cet avis qui est repris par la *hala'ha*.²

Par conséquent, il n'est pas permis d'épousseter une veste, un chapeau ou un pantalon. Peu importe que ce soit avec une brosse, un torchon ou avec la main, puisque l'on nettoie le vêtement. Il y a, cependant, d'autres critères à prendre en considération que nous verrons plus loin. Le *Michna Beroura* suggère ainsi de prendre garde à ne pas poser, *Chabbath*, son chapeau sur une surface poussiéreuse car cela peut facilement entraîner une profanation du *Chabbath*.

Y a-t-il une différence entre un pantalon de Chabbath et un pantalon ordinaire ?

La *Guemara* poursuit en précisant que cette interdiction ne s'applique qu'à des habits **neufs** et **sombres** et à des vêtements à la propreté desquels on est particulièrement **attentif**.

Le qualificatif de **neuf** désigne un habit qui semble propre et neuf.³ **Sombre** est également un critère, dans la mesure où une saleté sur un vêtement clair se remarque peu et la faire disparaître n'est pas considéré comme nettoyer.

Qu'en est-il si je porte ces vêtements sans les épousseter ?

Les vêtements que l'on revêt sans se préoccuper de leur état de propreté avant de les porter peuvent être nettoyés *Chabbath* car ils ne sont pas considérés comme "sales" et en conséquence, les épousseter n'est pas considéré comme nettoyer.

Par contre, les vêtements que l'on ne porterait pas habituellement sans les épousseter correctement avant de les mettre ne peuvent être ni époussetés, ni nettoyés *Chabbath*, même à sec.

En conséquence, les pantalons de *Chabbath*, les costumes et les chapeaux (vêtements **sombres** qui ont l'aspect du **neuf**) ne peuvent pas être époussetés *Chabbath*, car on est *makpid* (méticuleux) sur leur aspect et les épousseter transgresserait un interdit de la *Torah*.

Même si le *Me'haber* n'a pas explicitement interdit l'époussetage d'un vêtement, les *Sefardim* devraient également s'en abstenir *Chabbath*.⁴

[1] Selon d'autres *Richonim*, la *Guemara* parle ici de secouer la rosée de ses vêtements. Voir plus loin.

[2] *Michna Beroura* 302:6

[3] *Michna Beroura* 302:1. Le *Biour Hala'ha* cite le 'Hayé Adam qui se demande jusqu'à quand un vêtement est considéré comme **neuf**. Le *Biour Hala'ha* conclut qu'il est préférable d'épousseter un habit avec un *chinouï* (en procédant de façon inhabituelle).

[4] *Ohr Letsion* vol.2 24-1

Dix choses furent créées la veille du chabbath au crépuscule. Ce sont: la bouche de la terre [qui a avalé Kora'h et son assemblée] (Nombres 16:32), la bouche du puits [qui a accompagné Israël dans le désert], la bouche de l'ânesse [qui a réprimandé Balaam] (Ibid., 22:28), l'arc-en-ciel, la manne, le bâton [de Moïse], le shamir, l'écriture [de la Torah], l'inscription [sur les tables des dix commandements] et les tables. Certains ajoutent: les esprits maléfiques, le lieu de sépulture de Moïse et le bélier de notre père Abraham [qu'il a sacrifié à la place d'Isaac] (Genèse 22:13). Et certains ajoutent encore les tenailles (fabriquées avec des tenailles).

Résumé : L'idée de base du Chabbath est qu'à la fin des Six jours de la Création, le travail de D-ieu était terminé, le monde était complet, parfait.

C'est l'idée du «**repos**» dont D-ieu bénéficia le *chabbath* (Genèse 2: 2). On comprend bien, que D-ieu n'était pas «fatigué» et qu'il ne devait pas se remettre de Ses efforts, mais Il avait amené le monde à un état d'achèvement et de perfection et n'avait plus à intervenir en le modifiant ou en l'améliorant. D-ieu pouvait, pour ainsi dire, s'asseoir et admirer, Son travail qui était complet. Toute la création pouvait maintenant se «**reposer**» : elle pouvait exister telle qu'elle était et vivre ensemble dans la paix et l'harmonie.

Ce phénomène se renouvelle chaque semaine le *chabbath*. Pendant la semaine de travail, nous considérons le monde comme incomplet. Nous devons travailler : nettoyer la terre, la creuser, construire un abri, planter, récolter, cuisiner, fabriquer, tout ce qui est nécessaire afin de faire du monde un habitat adapté à l'homme. Pendant six jours, nous (à l'instar de D-ieu) imprimons notre marque sur le monde, en le modifiant de son état naturel pour en faire un vaisseau digne de l'homme.

Le *chabbath*, nous reconnaissons que le monde de D-ieu est parfait.

Lorsque le *chabbath* arrive, on nous ordonne de ne plus interférer avec le monde. Nous n'affirmons plus notre maîtrise sur lui, ni notre capacité à le changer de son état naturel. Nous ne pouvons ni construire, ni brûler, ni travailler la terre, ni même cueillir une fleur. Tout acte qui change la terre de son état naturel de la façon la plus infime, contredit l'esprit du *chabbath*. Nous cessons de faire des actes de création et, ce faisant, nous reconnaissons que le monde créé par D-ieu est par essence parfait.

Lorsque la Création fut achevée, le monde connut son premier *Chabbath* et il aurait dû rester éternellement dans cet état de perfection, sous tendant un *chabbath* éternel. Cependant, avec le péché originel d'Adam et Eve (qui eut lieu juste avant le premier *chabbath*), le monde est redescendu de cet état. L'homme ne vivrait plus dans un monde parfait, habitant dans le jardin d'Eden, jouissant des fruits prêts à être consommés, sans aucun travail de sa part. Il devrait désormais travailler : conquérir le monde et **manger le pain obtenu à la sueur de son front** (Genèse 3:19).

On nous enseigne également que le monde sera à nouveau parfait à la fin des temps. L'homme vivra de nouveau en harmonie avec le monde et la nature, consacrant son être et son énergie à D-ieu seul. Cette période est connue sous le nom de "*Yom chekoulo Chabbath*" (un temps de *chabbath* éternel) que nous attendons avec impatience. Les enfants d'Israël sont revenus à cet état brièvement lors de la révélation au mont Sinaï, puis l'ont perdu avec le péché du veau d'or (mais c'est un autre sujet).

Pourtant, une fois par semaine, D-ieu accorde à Israël un petit goût de cet état ultime et heureux par le don du *chabbath*. Le *Talmud* rapporte que **le chabbath est le 1/60 du monde à venir** (*Bera'hoth* 57b). Le *chabbath*, le monde revient peu à peu à son état de perfection. Le Juif qui le mérite peut avoir une idée de la perfection du monde. Il n'a pas à travailler et être productif pour se maintenir. Tout le travail est terminé avant le *chabbath*: au moins temporairement, nous vivons avec le sentiment que le monde de D-ieu est parfait.

Plus loin, le *Talmud* affirme que **les frais engagés pour les besoins du chabbath sont remboursés par D-ieu** (*Betsa* 16a). On nous donne ainsi un léger aperçu d'un monde dans lequel l'homme n'a pas à travailler; dans lequel tout est fourni par D-ieu, sans effort de l'homme. Et dans la mesure où le *chabbath* est significatif pour nous, un tel plan d'existence devient notre réalité.

Nous avons maintenant commencé à comprendre le sens et la sainteté du *chabbath*. La semaine prochaine, avec l'aide de D-ieu, nous discuterons de l'importance des objets de notre *michna*, créés immédiatement avant le *chabbath*. Comme nous le verrons, ils partagent aussi la qualité spéciale du *chabbath* et reflètent une sainteté et un "achèvement" que l'on ne retrouve pas dans le monde physique.

à suivre

**A la mémoire de Esther BRAJZBLAT bass Yaacov GOLDMAN (6 Tamouz 5771)
& de Naomie Esther CHOUKROUN bath Ra'hel ABISROR (7 Tamouz 5757)**

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL Tel : 01 74 50 68 88

E-mail: deborah-guitel@sfr.fr Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à **l'attention** ou en **l'honneur** d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**